



ORDRE DES SAGES-FEMMES

Conseil Départemental
De PARIS

PROCES-VERBAL
ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET DE LA COMMISSION DE
CONCILIATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DE PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 16 décembre à 14h

I - Le Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Paris, conformément aux dispositions de l'article R.4125-28 du code de la santé publique, a procédé, en séance plénière, sous la présidence du doyen d'âge, Madame Odile Philippon, au siège du conseil, sis 13 rue des Tapisseries à Paris, à l'élection de sa présidente ainsi que de sa vice-présidente et de sa trésorière.

L'élection, effectuée en présence de :

- Madame Séverine Chrétien (membre titulaire)
- Madame Anna Gomis (membre titulaire)
- Madame Odile Philippon (membre titulaire)
- Madame Lucie Rosenthal (membre titulaire)
- Monsieur Willy Belhassen (membre titulaire)

a donné les résultats suivants :

1/ pour la fonction de Présidente :

Au premier tour :

- Madame Odile PHILIPPON (CINQ- 5 voix favorables)

Madame Odile PHILIPPON est élue Présidente à la majorité des voix obtenues.

2/ pour la fonction de Vice-présidente :

Au premier tour :

- Madame GOMIS Anna (CINQ- 5 voix favorables)

Madame GOMIS Anna est élue Vice-présidente à la majorité des voix obtenues.



ORDRE DES SAGES-FEMMES

Conseil Départemental
De PARIS

3/ pour la fonction de Trésorier :

Au premier tour :

- Monsieur Willy BELHASSEN (CINQ- 5 voix favorables)

Monsieur Willy BELHASSEN est élu Trésorier à la majorité des voix obtenues.

II - En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, le conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes a procédé à l'élection des membres devant composer la commission de conciliation.

Constituée d'au moins trois membres issus du conseil départemental (titulaires ou suppléants), il est rappelé que cette commission sera chargée, en cas de dépôt de plainte auprès du conseil départemental et avant toute transmission de celle-ci à la chambre disciplinaire, de tenter de régler le litige à l'amiable.

Sont désignés membres de la commission de conciliation :

Monsieur Willy BELHASSEN
Madame Séverine CHRETIEN
Madame Sylvie DUQUENOIS
Madame Sylvie ESKENAZI
Madame Anna GOMIS
Madame Odile PHILIPPON
Madame Laurence PLOQUIN
Madame Lucie ROSENTHAL
Madame Vanina SCARFOGLIERO

Fin du scrutin et levée de la séance à 15h43.

Procès-verbal dressé le 16 décembre 2024, Fait pour valoir et servir ce que de droit.

La Présidente de la séance
Madame Odile Philippon